



# Moulin de Visseule

Commune de Le Bourg d'Iré

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1730 comme moulin céréalier.
- En 1860, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité à la première guerre mondiale (je suis déclaré abandonné en 1916)
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Le Bourg d'Iré

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de Visseule



### Mes Origines (18<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1730

On me cite pour la première fois en 1730 comme moulin céréalier \*. Je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### De l'industrialisation à mon déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  20 janvier 1860

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité et fixe le niveau légal de ma retenue. Mon deversoir est allongé.

#### Développement du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859 - 1916

En 1859, je possède une roue à aubes qui actionne 3 paire de meules\*\*. Mon activité s'arrête à la première guerre mondiale (je suis déclaré abandonné en 1916).

\*\* Etat des patentes industrielles en 1859 et état des moulins en 1862 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture).

#### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,8 m de hauteur et 5,5 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet son passage par les poissons et par les sédiments.

- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.